



ACTION 17

→ INTÉGRER LES ENJEUX DE SANTÉ- ENVIRONNEMENT DANS L'AIDE À LA DÉCISION SUR LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION ET LES PROJETS D'AMÉNAGEMENT

• [Lien PNSE: actions 98 et 99](#)

◇ Objectifs

Améliorer la méthode de caractérisation des enjeux santé-environnement intégrant le cadre de vie des populations sur différentes échelles (SCOT, commune, projet urbain...) et différents types de territoires (de l'urbain central au rural, montagne, etc.).

Aider à la hiérarchisation des déterminants de santé selon le concept d'urbanisme favorable à la santé (UFS) ou la démarche d'évaluation d'impact sur la santé (EIS).

Impulser la réalisation de diagnostics techniques santé-environnement en amont de l'élaboration de documents de planification et de projets d'aménagement.

○ Description

L'action consiste :

- d'une part, à conduire une expérimentation de l'intégration des enjeux santé-environnement dans des documents de planification à l'échelle de territoires représentatifs de la diversité régionale (cette démarche sous-entend que l'accès aux données soit facilité par les travaux du GT « Observation et connaissance des expositions »). Cette expérimentation prendra la forme d'un appel à projet auprès des collectivités locales,
- et d'autre part, à produire un outil d'aide à la réalisation d'un diagnostic santé-environnement à l'échelle d'un projet d'aménagement urbain.

◇ Pilotage

DREAL

□ Motivation de l'action

En l'absence de réglementation permettant de faire valoir les enjeux de santé globale dans les documents de planification et les projets d'aménagement, inciter à leur prise en compte par un travail partenarial, des exemples pertinents, et/ou la production d'outils facilement appropriables par les urbanistes apparaît essentielle. Il est nécessaire de construire une action qui permette l'acculturation de l'ensemble des partenaires et qui touche l'ensemble de la région, adaptée des métropoles aux périurbains, zones rurales ou de montagne, et accessible aux petites collectivités qui ne disposent pas d'ingénierie.

- Évaluation de la prise en compte des enjeux de santé-environnement dans les documents de planification.

- Actualisation du guide et élaboration des fiches pratiques opérationnelles pour les collectivités (argumentaires, bénéfices santé, exemples de ce qui pourrait être fait...).

- Capitalisation de l'expérience en valorisant les témoignages et retours d'expériences des élus.

MESURE ①

Réaliser des diagnostics techniques santé-environnement en amont de l'élaboration de documents de planification et intégrer les enjeux de santé-environnement dans leur élaboration :

- Mise en place d'un comité technique rassemblant l'ensemble des partenaires.

- Rédaction d'un guide partenarial.

- Recherche des territoires volontaires et représentatifs de la diversité régionale où porter l'expérimentation.

- Réalisation en partenariat des diagnostics techniques santé-environnement en amont de l'élaboration de documents de planification, en intégrant la population (exemple : appel à projet à l'attention des habitants pour qu'ils puissent s'organiser pour mesures participatives dans le cadre des diagnostics).

- Portage des enjeux de santé-environnement identifiés dans les processus de planification, en prenant en compte les différences territoriales et les enjeux variables associés.

MESURE ②

Rédiger un guide définissant les modalités d'accès aux données en santé-environnement à destination des aménageurs et bureaux d'études (en lien avec les travaux du GT « Observation et connaissance des expositions ») :

- Constitution d'un groupe de travail rassemblant l'ensemble des partenaires.

- Rédaction d'un guide (livrable) définissant les données clés nécessaires, les modes d'accès à ces données, les besoins en données agrégées...

- Communication sur la démarche auprès notamment des aménageurs et bureaux d'études.

Partenaires

- ▷ Agences d'urbanisme
- ▷ ADEME, CEREMA, ATMO AuRA, ORS, DDT, Collectivités.

Publics cibles

- ▷ Mesure 1 : Élus, techniciens des collectivités, habitants, Urbanistes, ARS, DDT,
- ▷ Mesure 2 : Élus, techniciens des communes (services urbanisme), aménageurs, promoteurs